

Bulletin de l'Assemblée de l'Université (AU) du 13 avril 2022

1. L'Assemblée a créé une Commission en vue de proposer un nouveau Règlement interne de fonctionnement

Elle a désigné un représentant-e par corps étant entendu que toute personne élue à l'Assemblée peut participer aux travaux de la Commission.

Les personnes suivantes la composent : Mme El Shaddai Abebe, pour le corps étudiant, M. Alexandre Flückiger pour le corps professoral, M. Alessio Giarrizzo pour le CCER et Mme Corine Frischknecht pour le PAT.

La Commission rendra compte régulièrement de l'état de ses travaux en plénière.

2. Motion sur la Charte du doctorat

Faisant suite à la présentation de la vice-rectrice Micheline Louis-Courvoisier lors de la séance du 16 mars dernier, et à la discussion qui a suivi, des membres de l'Assemblée ont présenté une motion afin de soutenir la démarche du rectorat.

Par 19 voix pour, 4 abstentions, 0 contre, l'Assemblée a voté la motion suivante :

Pour la mise en place de conditions-cadres pour le doctorat à l'Université de Genève

L'Assemblée de l'Université :

Faisant suite à la présentation de la dernière version de la « Charte du doctorat » par le Rectorat lors de sa séance plénière du 16.03.2022,

Considérant la situation précaire et la souffrance qu'entraîne le manque de conditions-cadres pour les étudiant-es inscrit-es en formation doctorale en difficulté, ***Soucieuse*** de garantir un cadre permettant de définir clairement les engagements et droits de chacun des partis impliqués (étudiant-es, directeur-rices, institution).

Donne son accord de principe sur l'application de la « Charte du doctorat » dans sa forme actuelle.

Soutient les efforts du Rectorat visant à garantir les meilleures conditions possibles aux étudiant-es inscrit-es en formation doctorale ainsi qu'à leurs directeur-rices,

Regrette cependant que des particularismes facultaires permettent à certaines UPER de se soustraire à l'application de la présente « Charte du doctorat ».

Par la suite, l'Assemblée de l'Université invite le Rectorat :

À continuer les démarches engagées afin de garantir la mise en application de la « Charte du doctorat » dans l'ensemble des UPER proposant une formation doctorale au sein de l'Université de Genève,

À ouvrir un processus d'évaluation du contenu et de la mise en application de la « Charte du doctorat » dans le délai auquel il s'est engagé, soit au plus tard 18 mois après l'entrée en vigueur de la présente « Charte du doctorat ».

3. Figurations historiques dans l'espace public

L'Assemblée a souhaité discuter avec le rectorat des recommandations du rapport produit par un groupe de réflexion pluridisciplinaire (lien). Mme Samia Hurst, présidente du groupe de travail, était invitée.

4. Procédure de désignation de la rectrice ou du recteur

La séance s'est poursuivie à huis clos dans le cadre du processus de désignation de la rectrice ou du recteur. Les doyennes et les doyens ont été auditionnés-es.

La séance a été levée à 21 heures 15.

